

# Règlement Challenge Educatif

## Challenge Educatif Trial (CET) National

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.

### ART. 1 – CONCURRENTS

### ART. 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

#### 2.1 – Concurrents

### ART. 3 – CARACTERISTIQUES DU CHALLENGE EDUCATIF NATIONAL

### ART. 4 – PARCOURS

### ART. 5 – ORGANISATION

### ART. 6 – CALENDRIER

### ART. 7 – EVALUATION

### ART. 8 – RECOMPENSES

### ART. 9 – OFFICIELS ET ENCADREMENT

### ART. 1 – CONCURRENTS

La F.F.M. met en compétition le Challenge Educatif Trial (CET) National en quatre catégories (4 garçons+4 Filles) : Trial Educatif 4 (TrE 4), Trial Educatif 3 (TrE 3) Trial Educatif 2 (TrE 2) Trial Educatif 1 (TrE 1). Il est ouvert aux pilotes détenteurs d'une licence annuelle compétition ou entraînement, une carte école, un pass tout terrain ou la licence éducative NJ5.

### ART. 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

#### 2.1 – Concurrents

A leur arrivée sur le lieu de l'événement, les concurrents engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- leur licence valable pour l'événement,
- un pouvoir médical (si non rempli sur la demande d'engagement), doit être rédigé et signé.
- l'assurance de la moto

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org).

**Les engagements doivent être envoyés à Philippe LE PIT (e-mail : [philippe.le.pit@gmail.com](mailto:philippe.le.pit@gmail.com) – Tél. 06.82.43.65.01) conformément aux dispositions indiquées dans le règlement particulier.** A réception de l'engagement complet, Philippe LE PIT **enverra une confirmation d'inscription par mail ou sms.**

Les engagements, dont le montant des droits est de **20 €**, sont payables uniquement par chèque à l'ordre du club organisateur et **seront clos 20 jours** avant la date de l'épreuve. Le montant des droits doit être joint au bulletin d'engagement.

Tout pilote s'engageant après la date de clôture paiera un droit d'engagement de **40 €**.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve auprès de Philippe LE PIT (e-mail : [philippe.le.pit@gmail.com](mailto:philippe.le.pit@gmail.com) – Tél. 06.82.43.65.01).

Si le challenge ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au coureur qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'événement.

### ART. 3 – CARACTERISTIQUES DU CHALLENGE EDUCATIF NATIONAL

<b>CATEGORIES</b>	<b>MACHINES AUTORISEES</b>	<b>ÂGE</b>	<b>COULEUR DES FLECHES</b>
<b>TrE 1</b>	<b>Cylindrée maxi 125cc ou motos électriques (11kW maxi)</b>	<b>12 ans révolus à 15 ans dans l'année</b>	<b>Bleues</b>
<b>TrE2</b>	<b>Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi</b>	<b>7 ans révolus à 12 ans dans l'année</b>	<b>Vertes</b>
<b>TrE3</b>	<b>Cylindrée 80cc maxi et automatique ou motos électriques 20 pouces maxi</b>	<b>6 ans révolus à 10 ans dans l'année</b>	<b>Jaunes</b>
<b>TrE4</b>	<b>Motos électriques 16 pouces maxi</b>	<b>x* ans à 8 ans dans l'année</b>	<b>Noires</b>

**\*selon l'âge minimum défini par la réglementation du Comité Educatif**

**Les quatre catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ.**

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels du contrôle et à l'éducateur. L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le jeune pilote à un point précis de la zone et après acceptation du commissaire ou de l'éducateur.

Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'événements.

### ART. 4 – PARCOURS

Le Challenge Educatif se déroule sur 3 tours de 6 zones rassemblées sur un parcours adapté ne dépassant pas 1 km de long. Le départ est donné sur le podium.

Deux de ces 6 zones doivent être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

## **ART. 5 – ORGANISATION**

De 9 h à 11 h : séquences théoriques en atelier (règlement, sécurité, mécanique).

A partir de 11h : Départ de la séance pratique. Le temps est de 5h dont 1h de coupure entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour.

Le parcours se fait sous la surveillance d'un éducateur (art4 du règlement éducatif). L'éducateur peut aussi avoir pour mission de noter les pilotes dans les zones.

## **ART. 6 – CALENDRIER**

**23 octobre : Quinssaines (03)**

## **ART. 7 – EVALUATIONS**

Quatre critères sont pris en compte pour définir les évaluations :

**1 : aptitude au pilotage**

**2 : connaissances du règlement**

**3 : connaissances sécurité**

**4 : connaissances de sa moto (mécanique et contrôle technique)**

**1 : aptitude au pilotage** : les points attribués correspondent à la moyenne des points figurant sur la fiche de pointage.

**2 : connaissances du règlement** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement du trial et du code sportif de la FFM.

**3 : connaissances sécurité** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur les règles et les équipements obligatoires de sécurité en trial.

**4 : connaissances de sa moto** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le fonctionnement, les réglages et les contrôles à effectuer sur sa moto.

## **ART. 8 – RECOMPENSES**

Les mentions seront définies par rapport aux notes obtenues afin de délivrer des diplômes à l'issue de l'événement.

Un classement club sera établi par rapport aux pilotes obtenant les meilleurs notes dans chaque catégorie, avec à la clé un lot à gagner.

De même, un lot sera attribué aux enfants obtenant la meilleure note.

## **ART. 9 – OFFICIELS ET ENCADREMENT**

Les frais de l'éducateur principal sont pris en charge par le club à 100%.